AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 27-4-73 508082

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

30,00 F

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 151 d'AVRIL 1973.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES.- (Poiriers et Pommiers)

En cas de période favorable des contaminations importantes sont à redouter.

Il est conseillé d'effectuer un traitement, si possible juste avant les prochaines pluies, afin de tenir la végétation soigneusement protégée.

Sur les variétés de Pommier à débourrement tardif, intervenir dès que le stade C3 sera atteint (consulter le tableau des stades-repères transmis récemment).

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre l'Oïdium et les Chenilles défoliatrices (les premières éclosions de Cheimatobie ont été observées, le 6 Avril).

Il est inutile, actuellement, de traiter spécialement contre les Araignées rouges.

HOPLOCAMPES.- (Poiriers et Pruniers)

Dans les vergers où ces insectes causent habituellement des ravages (jeunes fruits rongés, à l'intérieur, par une larve qui a une forte odeur de punaise), effectuer un traitement pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier ; 3/4 chute des pétales pour le Prunier).

Un des produits suivants peut être utilisé : azinphos, carbaryl, diazinon, lindane, malathion, parathion, phosalone.

FRAMBOISIERS

DIDYMELLA.- (dessèchement des pousses)

Les spores permettant les contaminations étant à maturité, il est conseillé d'effectuer un traitement dans les prochains jours.

La lutte devra être poursuivie, au moins jusqu'à fin mai, à raison d'un traitement tous les 12 à 15 jours.

Utiliser un produit à base de bénomyl, de captane, de mancozèbe ou de thirame.

P./.333

V I G N E

VERS GRIS.- (Chenilles de Noctuelles)

Ces chenilles qui évident les bourgeons ou dévorent les jeunes pousses peu après le débourrement, causent parfois des dommages importants dans certaines parcelles.

S'il y a lieu, intervenir :

- soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base de lindane, de toxaphène ou de trichlorfon.

- soit de préférence, par épandage d'appâts constitués par du son empoisonné avec l'un des produits suivants : endosulfan, lindane, toxaphène.

Epandre les appâts, le soir, au pied des souches à raison de 6 à 8 kg à l'are.

RECTIFIACTIF CONCERNANT LE TABLEAU DES FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

Dans le tableau paru dans le supplément n° 3 au Bulletin n° 150, le 30 Mars, il est indiqué que la Bavistine M contient 60 % de carbendazine : la teneur réelle de ce produit est de 6 %.

Clermont-Ferrand, le 20 Avril 1973.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 855 du 20 Avril 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 7

Dernière note parue : Bulletin n° 151 d'AVRIL, le 6 Avril.